

Aux membres du Conseil communal

RÉF : GSA/btj
AFFAIRE TRAITÉE PAR : G. Stella

Morges, le 21 février 2022

Séance du Conseil communal du 2 mars 2022

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

L'évolution favorable de la situation épidémiologique a permis au Conseil fédéral de lever la majorité des mesures sanitaires. Suite à ces annonces et l'adoption par ce dernier d'une nouvelle ordonnance COVID-19 Situation particulière, le Canton nous informe que les mesures de lutte contre la pandémie ont toutes été levées.

Cela signifie en particulier que les séances de conseils communaux ou généraux peuvent à nouveau avoir lieu dans les salles ordinairement utilisées pour cela, que le masque n'est plus obligatoire ni pour ces séances, ni au sein des locaux de l'administration communale, et qu'il n'y a plus non plus d'obligation de respect des distances. Les séances de conseils peuvent donc à nouveau avoir lieu normalement et peuvent être suivies de parties conviviales comme apéritifs. Il n'y a plus non plus d'obligation de consommer assis.

Toutefois, les personnes qui souhaiteraient continuer à porter le masque facial pour des motifs personnels doivent pouvoir le faire, à moins que cela ne soit totalement incompatible avec leur fonction.

Ainsi, la prochaine séance du Conseil communal aura lieu dans la salle omnisports de Beausobre à 20 h 15 (entrée par le garage souterrain) en format plus resserré tout en maintenant la même configuration des groupes politiques (selon plan de la salle ci-joint). Quelques points à relever :

- Wifi à disposition
Une connexion wifi sera mise en place pour la séance. Toutefois, nous vous recommandons d'éviter, pendant la séance, les téléchargements lourds, ainsi que le visionnement de vidéos.
Nom : **CONSEIL-COMMUNAL**
- Débats filmés
Les débats seront filmés.
- Subsistance
Aucune restauration n'est prévue. Des bouteilles d'eau seront mises à disposition à votre arrivée.

Séances des groupes politiques

Les séances de groupes visant à préparer le Conseil communal auront lieu de la manière suivante :

le lundi 28 février 2022 à 19 h 30

- UDC : cellier, Hôtel de Ville ;
- PLR : salle à La Longeraie ;
- Entente morgienne et Vert'libéraux : salle cafétéria, Hôtel de Ville ;
- Les Vert·e·s : réfectoire au sein de l' Arsenal ;
- PSIG : salle des Milices au sein de l' Arsenal.

Le greffe municipal et le bureau du Conseil restent bien entendu à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration et en vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Greffe municipal

